

Le 8 juillet 2011

PAR SDÉ ET COURRIER

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Annie Gariépy**

Avocate

8, du Village boisé  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : [gariepy.annie@videotron.ca](mailto:gariepy.annie@videotron.ca)

**OBJET : Demande de SCGM pour modifier les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011**

**Fin de l'intervention du RNCREQ (Articles 11 et 12 du *Guide de paiement des frais des intervenants 2009*)**

**Dossier : R-3752-2011**

---

Chère consœur,

Par la présente, le RNCREQ avise la Régie qu'il met fin à son intervention dans le présent dossier.

Dans sa demande d'intervention, le RNCREQ avait annoncé son intention de traiter des sujets suivants :

« Dans le cadre du présent dossier le RNCREQ interviendra principalement sur le Plan d'approvisionnement de Gaz Métro. La preuve ciblera essentiellement deux aspects du Plan d'approvisionnement. Ces deux aspects sont les suivants :

- 1- L'impact de l'utilisation grandissante par Gaz Métro des réservoirs de la Nouvelle – Angleterre en termes de développement durable pour la population québécoise qui utilise le gaz naturel.
- 2- La prévision de la demande de ventes de GNL dans la preuve de Gaz Métro, GM 4, doc. 3 page 4, montre une croissance importante de l'utilisation de ce type de combustible. Dans ce cadre, le RNCREQ désire s'assurer que la nouvelle

approche quant au maintien de la fiabilité proposé par Gaz Métro répond bien aux exigences du développement durable. »

## **1- L'impact de l'utilisation grandissante par Gaz Métro des réservoirs de la Nouvelle – Angleterre en termes de développement durable pour la population québécoise qui utilise le gaz naturel.**

Suite à l'analyse des réponses de Gaz Métro aux demandes de renseignements du RNCREQ portant sur l'utilisation des réserves de gaz naturel de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que certaines réponses offertes aux questions de SÉ-AQLPA portant sur le même sujet, il appert qu'une intervention ciblant ce sujet paraît prématurée dans le cadre du présent dossier tarifaire.

Et ce, malgré que le RNCREQ constate que l'impact du gaz de shale a déjà commencé à modifier le portrait du gaz naturel en Amérique du Nord et qu'il entend surveiller l'impact de cette source d'approvisionnement.

Dans les prochains dossiers tarifaires, il semble que le gaz de shale jouera un rôle de plus en plus important dans le plan d'approvisionnement de Gaz Métro. Ce rôle sera d'autant plus important avec la réalisation du projet NYMarc de Iroquois Gas transmission System qui a pour objectif de construire prochainement un pipeline qui permettra de transporter du gaz de Marcellus jusqu'au pipeline Iroquois et de là desservir en partie le Québec.

Le RNCREQ soumet qu'il importera que la Régie de suivre les impacts de ces changements dans l'approvisionnement gazier du Québec, lors des prochains dossiers tarifaires, en ce qui a trait à la sécurité des approvisionnements, la différence de propreté et de qualité du gaz, du prix du gaz et au bilan environnemental.

## **2- La prévision de la demande de ventes de GNL**

Les réponses de Gaz Métro aux questions de notre demande de renseignement portant sur l'utilisation du GNL comme combustible pour le transport nous permettent de constater que, pour la prochaine année tarifaire, les besoins du secteur des transports ne comportent pas de risques pour la sécurité des approvisionnements et les besoins pour la pointe.

Cependant, le secteur des transports est un milieu en pleine évolution et la recherche d'alternative au pétrole devient de plus en plus intéressante, pour l'industrie du camionnage, les trains et les bateaux dans une perspective de développement durable.

L'évolution à la hausse du prix du baril de pétrole risque donc de stimuler la demande en GNL. La demande de GNL pour le transport lors des prochains dossiers tarifaires est donc susceptible de croître de façon importante d'ici quelques années. Le RNCREQ prend acte que Gaz Métro prévoit limiter la quantité mise à la disposition de GMST à  $24 \times 10^6 \text{ m}^3$  par année mais il est d'avis que cette quantité pourrait s'avérer insuffisante pour répondre à la demande dans les prochaines années. Il faudra alors prévoir un scénario qui limiterait une augmentation importante du prix du GNL en raison d'une

offre insuffisante comparativement à la demande afin de maintenir l'intérêt de son utilisation.

L'utilisation du GNL pour le transport pourrait s'avérer un sujet prenant rapidement de l'importance lors des prochains dossiers tarifaires. Devant une telle éventualité, il n'est pas exclu que des intérêts privés décident d'investir dans la production de GNL.

Le RNCREQ considère donc que la Régie devra donc surveiller spécifiquement le développement de ce secteur du gaz naturel.

Les réponses de Gaz Métro à notre demande de renseignements ont permis de convaincre le RNCREQ que les sujets d'intervention qu'il avait identifiés sont prématurés pour le présent dossier tarifaire mais qui pourront avoir des implications importantes lors des dossiers tarifaires subséquents. Pour ces raisons, le RNCREQ met fin à son intervention dans le présent dossier tarifaire.

Le RNCREQ soumettra prochainement à la Régie une demande de remboursement des frais raisonnablement engagés dans le présent dossier pour le travail effectué par les membres de son équipe.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Vincent Regnault (SCGM)  
Philippe Bourke (RNCREQ)